



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

**Conférence de presse branche des transports
et de la logistique**
Berne, le 8 octobre 2015

Protection pour les travailleurs et travailleuses des transports et de la logistique!

Les syndicats Unia et Syndicom demandent l'ouverture de négociations pour une convention collective de travail pour l'ensemble de la branche des transports et de la logistique. Pour lutter contre le dumping salarial et la détérioration des conditions de travail, une convention collective de travail de force obligatoire est la seule réponse possible.

Vania Alleva, présidente d'Unia

Les chauffeurs et chauffeuses effectuent des journées de travail pénibles et sans fin ; leur journée débute très tôt le matin pour finir souvent très tard le soir. Comme fille de camionneur, je connais le quotidien de ces hommes et ces femmes et je suis donc sensible aux conditions de travail et de vie dans cette branche qui ont un impact considérable sur la vie sociale et familiale de ces salarié-e-s. La situation ne s'est pas améliorée au fil des années, bien au contraire. La durée du travail de 48 heures par semaine à laquelle s'ajoutent de nombreuses heures supplémentaires, n'est pas facile à gérer et est source d'un stress accru et d'une pénibilité qui n'a de loin pas diminué. La densité du trafic, les délais de plus en plus serrés, l'augmentation de la pression à une rentabilité accrue sont autant de facteurs qui sont source de la détérioration des conditions de travail et de vie.

Les salaires restent très bas dans la branche de transports, dont nous parlons aujourd'hui ; bien plus, les salaires ont peu évolué ces dernières années, comme le montre le graphique. Les autres branches du secteur tertiaire à bas salaires et sans convention collective de travail ont pourtant – aussi grâce à la campagne syndicale pour le salaire minimum – elles connu des augmentations salariales, certes encore trop faibles, mais pourtant supérieures à celle de la branche des transports.

Les conditions de travail de la branche de la logistique sont tout aussi précaires. Les personnes qui travaillent dans les dépôts et entrepôts de stockage, qui trient, regroupent et préparent les marchandises, sont soumis à des conditions de travail très dures et des horaires très étendus. Le travail sur appel et de nuit sans compensation salariale ou en temps, est devenu fréquent, voire même parfois la norme. Par ailleurs, la généralisation des achats par internet promettant des délais de livraison très rapides augmente la proportion des personnes obligées de travailler la nuit.

Contre la sous-enchère salariale, pour plus de protection

Une convention de travail déclarée de force obligatoire avec des salaires minimums décents devrait s'appliquer urgemment pour :

- **Des salaires dignes** : Il est inacceptable que les salaires accordés ne permettent pas à celles et ceux qui exercent un métier dans la branche des transports et de la logistique de vivre dignement. Les revendications fixées par les militants d'Unia et de Syndicom sont évidemment la question des salaires minimums en fonction de la formation et de l'ancienneté, ainsi que l'introduction d'un treizième salaire.
- **Protéger contre le dumping salarial** : La CCT est une condition pour lutter également contre le dumping salarial, malheureusement une réalité dans une branche comme celle-là. Lutter contre le dumping salarial, c'est se donner les moyens de contrôler les pratiques dans cette branche soumise à la sous-enchère à l'échelle européenne et ces moyens passent par une convention collective de travail et un partenariat social soutenu. Les entreprises ont donc un intérêt certain à adhérer à une CCT. Par ailleurs, les collectivités publiques ne devraient pas avoir recours à des entreprises de transport et de logistique n'ayant pas adhéré à une CCT.
- **Protéger la santé des salarié-e-s** : Le nombre d'heures de travail hebdomadaire est élevé et le travail de nuit se banalise. La pénibilité, le stress et le travail de nuit sont autant de facteurs qui nuisent à la santé des salarié-e-s concernés (mais aussi à la sécurité sur les routes) et qui ont des conséquences en termes de coûts sociaux supportés par la collectivité. C'est la raison pour laquelle des compensations suffisantes pour le travail de nuit et des dimanches sont nécessaires. Par ailleurs, nous avons besoin d'extension de l'ordonnance sur la durée du travail et du repos (OTR1). Les régulations existantes de l'OTR1 devront être appliquées aussi aux chauffeuses et chauffeurs des camionnettes jusqu'à 3,5 tonnes. Une autorisation d'exercer identique à celle des chauffeurs de camions sera également nécessaire pour cette catégorie de véhicules, notamment pour des raisons de sécurité routière.
- **Permettre de concilier travail et vie familiale et personnelle** : Des mesures doivent être prévues permettant de mieux concilier vie professionnelle d'une part, et vie familiale et personnelle d'autre part, par des horaires de travail adaptés et des mesures organisationnelles comme le soutien à la prise en charge des enfants, ainsi que des bonnes prestations de congé paternité.

Ensemble pour une convention collective de travail nationale

Unia et Syndicom ont un solide réseau de militants dans la branche ; solidaires et engagés, ils ont participé à l'élaboration des priorités à fixer dans la nouvelle convention collective de travail nationale et ont mandaté les deux syndicats pour ouvrir des négociations avec les interlocuteurs patronaux.

Renseignements :

Vania Alleva, présidente d'Unia, 079 620 11 14